

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°17/2024

DECISION

**Demande de subvention à Ile-de France Nature
pour l'aménagement du Jardin des Meuniers**

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 du 08 juillet 2020 ;

Considérant que la ville est amenée à procéder à l'acquisition des parcelles (voir délibération n° 21-09-06-22) et l'aménagement du Jardin des Meuniers au sein de l'éco-quartier ;

Considérant le montant prévisionnel de ces aménagements est de 586 407,60€ HT ; dont 61 140 € d'acquisition des parcelles ; soit 703 689,12 € TTC selon l'échéancier prévisionnel ci-joint ;

Considérant que ce projet est éligible aux dispositifs « Plan Vert » ;

DECIDE

Article 1er : de solliciter, pour le projets d'aménagement des Jardins des Meuniers l'aide de « Ile de France Nature » dans le cadre du « Plan Vert » selon les conditions d'attribution et à leur taux maximum pour un montant de 586 407,60€ HT soit 703 689,12 € TTC

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Bessancourt est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Article 3 : La présente Décision fera l'objet d'une publication par voie dématérialisée au recueil des actes administratifs

Fait à Bessancourt, le 2 octobre 2024



ÉCHÉANCIER FINANCIER PRÉVISIONNEL - JARDIN DES MEUNIERS - COMMUNE DE BESSANCOURT (95)

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION		MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT	DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE		MONTANT RETENU PAR LE DÉPARTEMENT ENT EN € HT	DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM DÉPARTEMENTALE	
		2025	2026		Taux %	Montant en €		Taux %	Montant en €
Achat Foncier	61 140,00	61 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 200,00	25%	7 300,00
Ateliers Concentration Habitants	7 580,00	3 790,00	3 790,00	7 580,00	50%	3 790,00	7 580,00	25%	1 895,00
Mission MOE	28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	50%	14 250,00	28 500,00	25%	7 125,00
1. Travaux préparatoires et Dossier des Ouvrages Exécutés (Installation de chantier, signalisation, Implantation des ouvrages, ...)	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	50% (sauf DOE 10%)	6 430,00	13 500,00	25%	3 375,00
2. Travaux de terrassement	11 660,00	11 660,00	0,00	11 660,00	50%	5 830,00	4 760,00	25%	1 190,00
3. Assainissement EP - Cuve de rétention - AEP	53 820,00	53 820,00	0,00	19 195,00	50%	9 597,50	0,00	25%	0,00
4. Revêtements de sol	67 780,00	67 780,00	0,00	67 780,00	50%	33 890,00	35 220,00	25%	8 805,00
5. Clôtures et mobilier (Abris, ganivelles, Serre, Composteurs, nichoirs, hôtel à insectes pergolas, table de pique-nique, bancs ...)	214 510,00	172 277,00	42 233,00	214 510,00	50% (sauf mobilier 20%)	90 770,00	40 310,00	25%	10 077,50
6. Substrats - Plantations (Haies, arbres, fruitiers, îlot refuge, semis prairies, compost, paillage...)	63 071,00	0,00	63 071,00	63 071,00	50%	31 535,50	60 141,00	25%	15 035,25
7. Aire de jeux	20 375,00	0,00	20 375,00	0,00	0%	0,00	20 375,00	25%	5 093,75
Aléas travaux 10%	44 471,60	22 235,80	22 235,80				17 430,60	25%	4 357,65
TOTAL	586 407,60	434 702,80	151 704,80	425 796,00		196 093,00	210 386,00		64 254,15
Subvention		185 870,30	73 299,80						
Reste à charge pour la commune		248 832,50	78 405,00						
Dotations prévisionnelles maximums		Région		196 093,00		Région		196 093,00	
Dotations prévisionnelles maximums		Département		64 254,15		Département		64 254,15	
TOTAL DE LA DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM								260 347,15	
Reste à charge pour la commune								326 060,45	

